

# **SERVICE JEUNESSE**

## **Commune de La Talaudière**



### **Projet pédagogique**

« Pôle Jeunesse 11-17 ans »

2026-2027

**Secteur Jeunes Municipal de La Talaudière**  
Pôle Jeunesse, 31 rue Evrard – 42350 La Talaudière

Contact: 04 77 53 95 30 – [servicejeunesse@latalaudiere.fr](mailto:servicejeunesse@latalaudiere.fr)  
Directeur: Mr. COURT Nicolas

## I. Présentation

### a) La politique Enfance-Jeunesse sur la commune.

Les enjeux liés à l'Enfance et à la Jeunesse constituent un axe prioritaire de la politique municipale. Afin de garantir une continuité éducative cohérente de 0 à 18 ans, la commune a initié dès 2006 un Projet Éducatif Local (PEL). Cette démarche partenariale vise à mutualiser les compétences des différents acteurs du territoire pour soutenir le développement personnel des jeunes, leur intégration sociale et leur ancrage dans la vie locale.

Historiquement, un secteur enfance-petite enfance, encadré par une coordinatrice, assurait la mise en œuvre des actions éducatives destinées aux plus jeunes. Dans la continuité de cette dynamique, et pour renforcer sa politique en direction de la jeunesse, la municipalité a créé en septembre 2014 un service jeunesse complémentaire.

Ce service se structure autour de deux secteurs, chacun placé sous la responsabilité d'un agent, et piloté par une coordinatrice enfance / jeunesse :

- **Secteur jeunes** : dédié à l'organisation d'activités et d'événements pour les jeunes.
- **Secteur info jeunes** : axé sur le suivi, l'insertion et l'information des adolescents et jeunes adultes.

Ces deux services collaborent étroitement afin de répondre au mieux aux besoins et attentes des jeunes et de leurs familles, dans une logique de complémentarité et de cohérence éducative sur l'ensemble du territoire communal.

### b) Zoom sur le secteur jeunes 11-17 ans.

Le secteur jeunes est composé d'un directeur et d'une animatrice permanente. Il est déclaré en accueil de loisirs auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

Ce secteur a pour mission de proposer une offre de loisirs éducative adaptée aux jeunes de 11 à 17 ans ainsi qu'à leurs familles.

L'accès à ces activités est soumis à une **adhésion annuelle symbolique de 5 €** (valable de juin à juin), accompagnée d'une fiche d'inscription parentale et de l'acceptation du règlement intérieur. Une fois inscrits, les jeunes peuvent fréquenter le Pôle Jeunesse tout au long de l'année, aussi bien sur les temps scolaires qu'extra-scolaires.

#### a) Ouvertures et fonctionnement

##### Pendant les temps scolaires :

- Ouverture le **lundi de 14h à 17h** et **du mardi au vendredi de 14h00 à 18h30**.
- Fonctionnement en **accueil libre**, c'est-à-dire que les jeunes peuvent venir spontanément dans les locaux sans inscription préalable. L'équipe encadrante reste présente et attentive, tout en laissant une part d'autonomie aux participants.
- Une animatrice référente est à disposition des jeunes lors de ces temps libres pour échanger, accompagner leurs projets ou simplement favoriser la convivialité.

##### Pendant les vacances scolaires

- Accueil ouvert **du lundi au vendredi de 10h00 à 18h00**, sauf pendant les **3 semaines de fermeture en août**.
- Les horaires peuvent être adaptés en fonction du programme : sorties, activités extérieures, soirées thématiques, etc.
- La semaine précédant la rentrée scolaire de septembre, un temps d'accueil libre est proposé de 14h00 à 18h30, permettant aux jeunes de se retrouver et de préparer la reprise.

\*L'**accueil libre** correspond à des moments où les jeunes peuvent **venir librement au sein de la structure**. Un animateur est présent en permanence pour **accueillir, écouter et accompagner**. Ces temps sont essentiels pour **créer et renforcer le lien** avec les jeunes, apprendre à mieux les connaître et **identifier leurs attentes, leurs envies ou leurs difficultés**. Ils constituent aussi une porte d'entrée vers **l'accompagnement de projets personnels ou collectifs**.

## **b) Inscriptions aux activités des vacances**

L'adhésion annuelle permet aux jeunes d'accéder au pôle jeunesse et à l'ensemble des activités proposées tout au long de l'année.

Certaines activités nécessitent une inscription complémentaire ainsi qu'une participation financière calculée selon le quotient familial, notamment :

- Les activités extérieures à caractère « consommation » (ex. : ski, laser-game, sorties culturelles) ;
- Les animations encadrées par un intervenant professionnel (ex. : atelier graffiti, théâtre, musique, etc.).

Des permanences d'inscription sont assurées au Pôle Jeunesse les mercredis et vendredis de 14h00 à 18h00. Elles s'ouvrent quinze jours avant chaque période de vacances scolaires et se poursuivent jusqu'à la clôture des groupes.

La rencontre avec les familles au moment de l'inscription constitue un temps privilégié : elle permet d'instaurer un lien de confiance, de mieux connaître les jeunes et d'associer les parents au projet éducatif, même si leur implication reste encore limitée au quotidien.

## **c) L'équipe d'animation**

L'équipe d'animation, en charge de l'accueil des jeunes et de la mise en œuvre des activités, se compose :

- D'un directeur et d'une animatrice permanente ;
- D'animateurs vacataires et de stagiaires recrutés en renfort pendant les périodes de vacances scolaires.

Selon les besoins, l'équipe peut être renforcée par :

- L'animatrice info jeunes ;

L'animatrice IJ peut également assurer la direction du secteur jeunes sur certaines périodes de vacances, garantissant ainsi la continuité et la cohérence du fonctionnement du service.

## **c) La structure et son environnement.**

La commune de La Talaudière, cité commerçante de 7 500 habitants, offre un cadre de vie agréable et dynamique où il fait bon vivre. Sa proximité avec Saint-Étienne, ses accès autoroutiers, la zone industrielle de Molina, ainsi qu'un réseau de transports en commun performant contribuent à son attractivité. À cela s'ajoutent la qualité des infrastructures locales et la richesse du tissu associatif, qui participent pleinement au bien-être et à l'animation du territoire.

Le secteur Jeunes bénéficie d'un emplacement privilégié au 31 rue Evrard, à proximité immédiate du city stade, du terrain stabilisé et à seulement 500 mètres du collège Pierre et Marie Curie.

La structure, partagée avec les autres secteurs du Service Jeunesse, se veut un véritable espace ressource pour les jeunes de 11 à 30 ans de la commune. Elle favorise les rencontres, les échanges et la mise en œuvre de projets collectifs et individuels.

Le **pôle jeunesse** dispose de plusieurs espaces dédiés à ses activités :

- Un **espace Accueil Libre** pour les temps conviviaux et d'échanges ;
- Un **atelier-cuisine** pour les activités pratiques et de groupe ;
- Une **salle d'activités et de projection** pour les animations thématiques ;
- Un **espace informatique** équipé pour les recherches, la création numérique et les projets multimédias.

#### **d) Le public.**

L'accueil de loisirs 11-17 ans est ouvert aux jeunes dès leur entrée en classe de 6e et jusqu'à leur majorité. Le public accueilli est majoritairement composé de Talaudièrois, mais il comprend également des jeunes issus de communes voisines telles que Sorbiers, L'Étrat, La Tour-en-Jarez, Saint-Christo-en-Jarez, Saint-Étienne ou encore Saint-Jean-Bonnefonds.

La structure compte environ une centaine d'adhérents. La mixité sociale, la fréquentation équilibrée entre filles et garçons ainsi que le nombre d'inscrits constituent de réels points forts pour le secteur jeunes.

Les besoins et les attentes des adolescents évoluent en fonction de leur âge. Il est donc possible de distinguer plusieurs profils de publics :

- **Les 11-14 ans** : ils représentent la majorité des jeunes fréquentant le secteur. Encore en phase d'acquisition d'autonomie, ils trouvent au Pôle Jeunesse un espace ressource encadré, associant accueil libre, activités et accompagnement de projets. L'équipe pédagogique porte une attention particulière aux nouveaux adhérents, en proposant des activités structurées favorisant une participation progressive et rassurante.
- **Les 15-17 ans** : leur fréquentation est généralement plus irrégulière. Ils participent davantage aux activités et aux sorties proposées pendant les vacances, ce qui constitue un levier pour maintenir ou recréer du lien. Ces temps sont également l'occasion de leur faire découvrir le point info jeunes et la mission locale. Davantage autonomes dans la gestion de leur temps libre, ils peuvent s'appuyer sur l'équipe d'animation pour développer leurs initiatives, construire des projets et s'impliquer dans la vie de la structure.
- **Les 18 ans et plus** : ils se retrouvent au pôle jeunesse, en dehors des vacances scolaires, pour partager des temps conviviaux et s'engager dans des actions bénévoles liées aux animations du pôle jeunesse ou de la municipalité. Ils peuvent aussi être associés à certaines soirées destinées aux publics de 14 ans et plus, qui offrent des temps de loisirs plus ciblés. Ces rencontres permettent également d'aborder des questions liées à l'emploi, à la formation ou à l'accompagnement vers l'insertion.  
L'équipe pédagogique veille à entretenir le lien avec les plus grands en restant disponible, à l'écoute et force de proposition. Elle peut également s'appuyer sur l'animatrice IJ pour les questions relatives à la formation, à l'emploi ou aux stages.

# ZOOM SUR LA JEUNESSE

## **L'adolescence, une période de construction pouvant être violente.**

L'adolescence est une période généralement mouvementée. Pour exister, trouver sa place le jeune peut exprimer le besoin de « tester ». Il n'hésitera pas à se confronter aux règles, à l'autorité et aux adultes pour vérifier de lui-même le bon sens de ce qu'on lui dit ou des règles qu'on lui impose. Il se construit et s'affirme, réclame de l'autonomie et de la liberté. Les copains jouent un rôle important, c'est à cette période « où l'on se cherche » que l'on est influençable, qu'on forme sa « bande ». Les violences verbales et physiques, le rapport aux autres, l'image que l'on veut donner de soi font parties des rites qui contribuent à la construction de l'individu. Parfois violentes, ces expériences sont des étapes nécessaires à l'évolution de l'enfant en adulte.

## **Une école à 2 vitesses.**

Tous les jeunes ne sont pas égaux devant l'école. Il y'a ceux qui, généralement bien accompagné par leur entourage, suivent une scolarité sans soucis et puis ceux qui « subissent » l'école. Pour ceux-ci, le système scolaire ne leur convient pas mais ils n'ont pas d'autres alternatives que de terminer le collège. En marge, pour « exister », ils sont amenés à attirer l'attention d'une autre façon (sport, image de soi, violence ...).

## **La révolution des nouvelles technologies.**

L'omniprésence d'internet, le développement de la télévision, l'accès généralisé aux smartphones ... révolutionnent la société et les rapports humains. Les jeunes se sont approprié ces nouveaux outils qui font partis intégrants de leur quotidien. A travers leur utilisation, ils remettent en question les codes de communication préalablement établis qui se définissaient alors principalement par des rapports physiques et verbaux. Il est aujourd'hui facile de communiquer avec n'importe qui et de partout, plus besoin de se voir ou de se toucher pour échanger et pratiquer des activités, les notions de solitude et d'ennui n'existent pratiquement plus.

## **Des rapports à l'adulte bouleversé.**

Jusqu'à l'émergence des nouvelles technologies, l'adulte était le modèle, la référence, le symbole de savoirs et d'expérience vers qui on se tournait pour avoir des réponses aux questions. Internet a modifié la donne. Ce qui pouvait apparaître hier comme quelque chose d'extraordinaire devient rapidement banal, il est de plus en plus difficile de surprendre voir de choquer, les limites ont été repoussées.

Les adultes ont perdu de leur « pouvoir » alors que les jeunes en ont gagné. Les rapports de force autrefois clairement définis se sont équilibrés. Pour retrouver leur place, les adultes doivent se remettre en question et s'adapter.

***« Nous sommes passés de la culture du livre à la culture des écrans. Chez les jeunes en construction, cela bouleverse le champ des relations à soi-même, aux autres, aux images, au réel et à la connaissance. Tout cela n'est pas sans dangers et demande à être régulé et accompagné aussi bien au niveau parental que scolaire et politique. »***

(Serge Tisseron, docteur en psychologie, directeur de recherches à l'université Paris 10 Nanterre).

## **II. Les objectifs pédagogiques et opérationnels**

Le secteur jeunes touche un nombreux public. Un effort de communication est fait en début d'année :

- Presse locale, liens municipaux.
- Accès libre au pôle de septembre à octobre (vacances d'automne).

Pour mener à bien la dimension éducative et préventive, l'équipe d'animation s'appuie sur le projet pédagogique et 3 objectifs généraux (OG) déclinés en objectifs opérationnels :

- **OG1** Favoriser le respect, l'apprentissage à la citoyenneté, l'inclusion et le vivre ensemble.
- **OG2** Encourager la participation, l'autonomie et la prise d'initiative.
- **OG3** : Accompagner les jeunes pour les aider à développer leur esprit critique.

### **OG 1 : Favoriser le respect, l'apprentissage à la citoyenneté, l'inclusion et le vivre ensemble.**

#### **En impliquant les jeunes dans la vie du pôle jeunesse :**

- Veiller au respect des autres, soi-même et de son environnement.
- Co-construction du cadre des différentes activités.
- Participation aux tâches ménagères et à l'entretien de locaux en favorisent le volontariat.

#### **En favorisant l'inclusion de tous (diversité sociale, culturelle, handicap)**

- Via des activités mixtes et des sensibilisations.
- Accueillir et adapter les pratiques pour les jeunes à besoins spécifiques, en partenariat avec les familles et les acteurs spécialisés

#### **En développant une dynamique de groupe et la découverte sportive :**

- En favorisant l'épanouissement personnel et la découverte de soi à travers des pratiques sportives variées et accessibles à tous
- Mise en place d'activités favorisant la coopération et le travail en équipe.
- En privilégiant les dynamiques collectives plutôt que la performance individuelle

#### **En favorisant les échanges :**

- Proposer des temps d'accueil libre réguliers.
- Organiser des animations « cuisine/repas partagé » sur chaque semaine des vacances.
- Mise en place de temps de concertation avant chaque activité.

### **OG2 : Encourager la participation, l'autonomie et la prise d'initiative.**

#### **En proposant aux jeunes de construire leur programme :**

- Mise en place d'un temps spécifique sur chaque vacance pour préparer les suivantes.
- Limiter les sorties de consommation au profit d'activités internes riches et variées.
- Laisser place au changement dans le programme d'activité.

#### **En favorisant la prise de responsabilité :**

- Déléguer l'aspect logistique (horaires STAS, matériel, goûter ...) lors des sorties.
- Mettre systématiquement des temps d'échanges avant chaque activité pour définir ensemble du cadre (règles, constitution des équipes, temps, rangement ...) et un temps d'évaluation.

### **En accompagnant les jeunes à développer et porter leurs projets**

- Accompagner et soutenir les initiatives lors des accueils libres (vacances et temps scolaires).
- Utiliser de supports et outils créatifs adaptés à leurs idées.
- Permettre l'accès à la structure sur des temps plus spécifiques pour faciliter et favoriser la réalisation de projet

### **En développant la valeur d'engagement**

- Mise en visibilité des actions et projets menés par les jeunes (affichage, réseaux sociaux, présentation aux familles)
- Développement de projets camps, mini-séjours ...

## **OG3 : Accompagner les jeunes pour les aider à développer leur esprit critique.**

### **En favorisant le débat.**

- Mise en place d'animations suscitant le débat sur des thématique d'actualité ou sociétales
- Faire intervenir des personnes extérieures.
- Utiliser des supports et outils originaux (quizz, supports numérique, vidéos...).

### **En favorisant l'expression personnelle et collective.**

- Instaurer régulièrement des temps d'échanges réguliers pour recueillir le ressentis et les propositions des jeunes
- Valorisation des prises de paroles et des expressions artistiques

**ON GRANDIT, ON CONSTRUIT ...**

## **« LES PROJETS CAMPS »**

Le secteur Jeunes se concentre sur l'accompagnement des projets de camps menés par les jeunes âgés de 11 à 17 ans.

Calendrier de mise en œuvre :

- Vacances d'été : mise en place effective des deux camps prévus, avec une préparation débutant dès le mois d'avril et se poursuivant lors des accueils libres.

Ce mode d'accueil favorise des relations étroites avec les jeunes et met l'accent sur :

- L'apprentissage de la vie collective et l'ouverture aux autres ;
- L'éducation à la citoyenneté ;
- La responsabilisation par leur implication dans la préparation et la réalisation de leurs vacances.

Chaque été, les camps sont intégrés au programme des vacances scolaires, précédés d'une réunion d'information quelques semaines avant chaque événement.

### III. Fonctionnement de la structure

#### a) La vie quotidienne :

##### Pendant les temps scolaires :

Tous les jours de 14h00 à 18h30 (*exception : lundi, ouverture à 14h00 et fermeture à 17h00*)

##### Fonctionnement en accueil libre :

L'équipe encadrante est présente dans les locaux pour assurer la vigilance et la sécurité, tout en laissant une autonomie aux jeunes.

Une animatrice référente est spécifiquement disponible les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 14h00 à 18h30 pour accompagner les jeunes lors de ces temps libres.

#### a) Journée type pendant les vacances scolaires :

Horaire	Activité
9h30-10h00	Arrivée des animateurs, préparation des activités et du matériel
10h00-10h30	Ouverture, arrivée échelonnée des jeunes, accueil personnalisé
10h30-12h00	Activités structurées, ateliers ou accueil libre
12h00-12h30	Temps libre et/ou préparation du repas
12h30-13h30	Repas collectif, rangement, nettoyage et vaisselle
13h30-14h00	Temps calme/repos
14h00-16h30	Activité principale du jour
16h30-18h00	Temps libre supervisé (fermeture à 18h00)
18h00-18h30	Réunion de débriefing de l'équipe d'animation

#### b) Organisation de l'accueil du matin et du soir.

##### Arrivée et accueil des jeunes :

Les jeunes se présentent au Pôle seuls ou en petits groupes. Ils sont accueillis par les animateurs.

Un animateur référent, désigné chaque semaine, est chargé de remplir le classeur des présences. À leur arrivée, les jeunes sont invités à saluer les personnes présentes dans la structure.

##### Information des familles :

- Le directeur reste disponible pour tout échange avec les parents.
- Un tableau d'informations essentielles (horaires, programme, contacts) est affiché dans le hall d'entrée.

Créneau accueil libre : 10h – 10h30 et 17h00-18h00 : Ce temps permet aux jeunes de fréquenter librement le Pôle. Les parents peuvent également en profiter pour s'entretenir avec les animateurs si nécessaire.

##### Sécurité des sorties :

Les parents peuvent, via la fiche d'inscription, régler les sorties autonomes de leur enfant (autorisation, horaires, personnes habilitées).

### **c) Les temps de repas.**

Le secteur Jeunes ne propose pas de restauration collective à midi, mais reste ouvert pour les jeunes souhaitant manger sur place.

Équipements mis à disposition : Les jeunes peuvent utiliser librement l'espace cuisine équipé d'un frigo, d'une table de cuisson et d'un micro-ondes.

Ces moments font partie intégrante du projet éducatif. Ils favorisent :

- La convivialité et les échanges entre jeunes et animateurs ;
- Le partage des tâches ménagères (préparation, service, nettoyage) ;
- L'éducation à la santé (équilibre alimentaire, hygiène) et à l'écocitoyenneté (tri-sélectif, gestion des déchets).

Une activité « cuisine » est programmée une fois par semaine, combinant plaisir, créativité culinaire et apprentissages.

### **d) Les temps libres.**

Plusieurs temps d'accueil libre sont proposés tout au long de la journée. Ces moments répondent aux besoins d'autonomie et de liberté des jeunes, tout en maintenant un cadre sécurisant.

Rôle de l'animateur : Présent et vigilant, l'animateur :

- Veille au respect des règles de vie et du matériel ;
- Profite de ces temps pour créer du lien, particulièrement avec les nouveaux arrivants et les jeunes plus réservés.

Équipements et activités disponibles : Les jeunes disposent librement :

- Espace détente : canapés confortables ;
- Jeux: baby-foot, table de ping-pong, billiard.
- Divertissements : enceinte, jeux de société variés ...

### **e) Les règles de vie.**

Les règles de vie non négociables sont définies en début d'année par l'équipe d'animation, en cohérence avec le projet pédagogique.

Règles de vie collective : À la signature de la fiche d'adhésion, jeunes et parents s'engagent à respecter les règles de vie. Ce document est :

- Présenté systématiquement aux nouveaux arrivants.

Priorités éducatives : Une attention particulière est portée au langage respectueux et au respect du matériel et des lieux. Rôle des animateurs : Garant de la sécurité physique, psychologique et morale des jeunes, chaque animateur est référent. À ce titre, il :

- Adopte une conduite exemplaire en respectant lui-même les règles du pôle ;
- Dispose d'outils réglementaires (textes législatifs sur l'accueil des mineurs, documents spécifiques à l'animation).

## f) L'équipe d'animation.

**Matin – Préparation des activités :**

Les animateurs arrivent à 9h30 pour profiter du temps avant l'ouverture au public et préparer les activités de la journée (matériel, installation des espaces, organisation logistique).

**Fin de journée – Réunion quotidienne (18h00-18h30) :**

- Bilan de la journée : retour d'expérience sur les activités et le fonctionnement ;
- Préparation du lendemain : anticipation des besoins et ajustements ;
- Analyse des problématiques : résolution collective des difficultés rencontrées.

## g) Les activités :

Moment	Activités proposées
<b>Matins (10h00-12h00)</b>	Stages, ateliers, activités manuelles ou accueil libre
<b>Après-midis (14h00-18h00)</b>	Activités extérieures principalement sportives, sur la commune ou à proximité <i>Goûter fourni lors des sorties</i>
<b>Soirées</b>	Animations préparées par l'équipe ou accompagnement des initiatives jeunes

### Règles spécifiques :

- Les activités de « consommation » sont limitées à deux par semaine. Les jeunes doivent obligatoirement venir à 10h00. Les matinées servent de moments de préparation et permettent aux jeunes d'apprendre à se connaître. Les après-midis sont consacrées à la pratique de l'activité.
- Activités extérieures (principalement sportive). Celles-ci ont lieu de préférence sur la commune ou sur un territoire proche.

## **RAPPEL :**

- Il est obligatoire qu'avant chaque animation, l'animateur prenne soin de mettre en place un temps de concertation et d'échange avec les jeunes pour élaborer l'activité et le cadre correspondant.
- Pour faciliter les rapports et créer un lien de confiance, il est important que les animateurs :
  - ❖ Soient irréprochables dans leur comportement.
  - ❖ Associent les jeunes dans l'élaboration du cadre (activités, sorties ...).
  - ❖ Participent activement aux activités (ni surveillant, ni arbitre).
- Après l'activité, les jeunes participent au rangement du matériel et/ou au nettoyage.
- Pour les sorties extérieures, vigilance extrême sur les règles de sécurité.
- Pour les sorties extérieures :
  - ❖ Remplir la fiche de sortie (laisser un exemplaire au Pôle)
  - ❖ Faire suivre la pharmacie et les fiches sanitaires.
  - ❖ Faire suivre le goûter.

**PENSEZ A PRENDRE DES PHOTOS LORS DES ACTIVITES**

## IV. L'équipe

### A. Fonctions et missions

#### a) Le directeur :

- Situe son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif du Secteur Jeunes.
- Ecrit, conduit et ajuste si nécessaire le projet pédagogique en lien avec le projet éducatif local de la commune de La Talaudière.
- Est garant de la mise en pratique sur le terrain du projet pédagogique.
- Recrute les vacataires, les stagiaires et dirige l'équipe.
- Anime les réunions (préparation des vacances, réunions quotidiennes, bilan).
- Mets en place des outils de suivi des stagiaires BAFA/BAFD.
- Assure la logistique (achat matériel, réservations ...).
- Assure la partie administrative (déclaration, présences, inscription ...).
- Définit et gère le budget.
- Développe les partenariats et la communication.
- Assure le lien avec les familles.
- Informe et communique sur les actions à l'élue jeunesse (besoins, difficultés, bilans...).
- Vérifie l'application et le respect des règles de sécurité et de l'entretien des locaux.
- Assure la formation et le suivi de l'équipe d'animation.
- Peut-être amener à encadrer des activités.

#### b) L'animateur :

- Développe la dynamique de groupe.
- Est garant du cadre de vie en collectivité et des règles de sécurité.
- Assure la sécurité physique, affective et morale des jeunes.
- Participe au sein de l'équipe à la mise en œuvre du projet pédagogique à travers la réalisation du programme des vacances.
- Prépare avec professionnalisme ses activités et sorties en anticipant les difficultés possibles.
- Construit une relation de confiance avec les jeunes (individuelle et collective).
- Accompagne les jeunes dans la mise en place des activités.
- Encadre et anime les activités et la vie du Pôle.
- Participe à l'accueil et à la communication.
- Communique toute information nécessaire à l'équipe pédagogique.
- Participe à l'évaluation de son travail.

***Les animateurs peuvent être amenés à repérer des jeunes qui rencontrent des difficultés (sociales, financières, intégration ...). Ils sont encouragés à faire remonter au directeur en réunion d'équipe.***

En partenariat avec l'IJ, le secteur jeunes accueille un stagiaire bénévole sur chaque période des vacances scolaires dans le cadre du projet « Découverte du métier d'animateur socio-culturel ». Le stagiaire n'a pas de responsabilité d'animateur, mais il fait partie intégrante de l'équipe.

#### c) Le stagiaire :

- Participe activement à la dynamique de groupe.
- Est force de proposition dans l'animation des temps libres.

## **b) Démarches éducatives et pédagogiques.**

**Chaque jeune doit être considéré comme une personne à part entière.** L'animateur est le garant du cadre de vie en collectivité et des règles de sécurité, il n'est en aucun cas un « chef » qui dirige et commande.

Il fait partie d'une équipe qui est chargé d'encadrer, de guider et d'accompagner les jeunes. Il fait en sorte d'impliquer pleinement les jeunes lors des activités mais aussi à travers la vie quotidienne en favorisant la prise de responsabilité. Il prépare avec professionnalisme les activités et les sorties en anticipant les problèmes.

Il doit être capable de s'adapter et rebondir face à des situations inattendues. Pour résoudre les problèmes il privilégiera l'échange et le dialogue et n'hésitera pas à s'appuyer sur l'équipe. Dans son attitude de tous les jours, l'animateur doit être exemplaire.

## **c) Organisation de l'équipe**

La coordination des tâches et la cohésion entre animateurs est nécessaire afin de développer une réelle qualité d'accueil sur la structure. Les périodes de vacances font généralement l'objet de 2 réunions de préparation :

- Une première réunion est mise en place environ un mois avant les vacances. Elle permet aux animateurs de faire connaissance, de définir une thématique et de rappeler les grandes lignes du projet pédagogique. On définit les sorties extérieures ainsi que les activités dites de consommation de façon à pouvoir effectuer les réservations.
  - Lors de la seconde réunion, les animateurs finalisent le programme en proposant des activités sur les créneaux restants.
- Les animateurs participent et animent la vie au pôle jeunesse sur l'ensemble de la journée (accueil, activité, temps libre, repas, soirée ...). Les temps de pause (1/2h) sont à définir en équipe de façon à effectuer un roulement sur le temps de midi (12h00-14h00).
  - Pour toute absence momentanée, l'animateur veillera à prévenir l'équipe.
  - **Chaque animateur gère individuellement la préparation, l'installation, le déroulement et le rangement de son animation.** Lorsque les activités sont menées en équipe, un animateur intervient comme référent.
  - Un point est fait tous les soirs entre le directeur et les animateurs entre 18h00 et 18h30 pour faire un bilan de la journée et effectuer des réajustements si nécessaire.
  - Une évaluation avec le directeur a lieu systématiquement avec tous les animateurs la fin de chaque vacance.

## **d) Communication/Inscription.**

La plaquette du programme est disponible 2 semaines avant le début des vacances. Le directeur diffuse par mailing l'information aux familles et aux différents partenaires sociaux et communique par voie de presse locale.

Les inscriptions ont lieu les 2 semaines précédentes les vacances les mercredis et vendredis de 14h00 à 18h00.

## **e) Critères d'évaluation**

L'évaluation permet d'évaluer la qualité du travail réalisé, la cohérence et la pertinence des actions au regard du projet éducatif et pédagogique. Elle permet également de concevoir, de proposer d'éventuelles adaptations et de

rendre compte à la hiérarchie, c'est pourquoi plusieurs temps d'évaluation seront organisés dès la du séjour avec l'équipe d'animation, le responsable du service jeunesse et avec les élus à la Jeunesse.

Les critères d'évaluation sont d'ordre qualitatif et quantitatif :

- Nombres de jeune présent sur les vacances
- Nombre de projet à l'initiative des jeunes
- Satisfaction des jeunes (bilans effectués tout au long du séjour et en fin de séjour)
- Implication des jeunes sur les ateliers proposés
- Qualité des échanges, des questions soulevées et des restitutions
- Nature des ateliers et animations proposés par l'équipe d'animation
- Satisfaction de l'équipe d'animation (bilan de fin de séjour)
- Portée réelle sur la collectivité, la cohésion de groupe et sur la mixité des groupes